

**SESSION ORDINAIRE
EN DATE DU
4 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Socio Culturel de Vailly-sur-Sauldre, sous la présidence de Mme Christelle PAYE, Maire.

Etaient présents : Mme Christelle PAYE, Mr David MITTEAU, Mr Claude CARREAU, Mr Paul ROBINET, Mme Laure AGEORGES, Mrs Christophe ARTUR, Michel BOISTARD, Mme Emilie GENNY, Mme Odile LUCAS, Mr Jean MORIN, Mme Marie-Jeanne MOUTON, Mrs Emmanuel VAN HUFFEL, Alain YVELIN.

Absents excusés : Mr Xavier AOUTIN procuration à Mme Christelle PAYE et Mr Géo CHIRITESCU-CRISAN procuration à Mr Emmanuel VAN HUFFEL

Secrétaire de séance : Laure AGEORGES

Modification de l'ordre du jour

Ajout point n°8 PLUI, modification référant
Ajout n°9 Centre de vaccination

Projet acte – Changement d'opérateur pour le dispositif de télétransmission

Depuis 10 ans, le choix du prestataire pour la télétransmission (divers documents) était propre à chacun. La CDC a proposé de regrouper les communes.
Normalement moins onéreux.

Approuvé à l'unanimité

N° 2021-023 – Télétransmission des actes au contrôle de légalité

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales

Vu les Articles L.2131-1 et R. 2131-1 à R. 2131-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention signée par la Communauté de Communes Cœur du Pays Fort – Sancerrois – Val de Loire, portant adhésion au Groupement d'Intérêt RECIA en date du 02 septembre 2020,

CONSIDERANT la caducité de la convention actuelle au 31 décembre 2021 de la transmission électronique des actes entre la commune de Vailly-sur-Sauldre et la Préfecture du Cher (opérateur SRCI).

CONSIDERANT le déploiement de la télétransmission des actes des collectivités territoriales au contrôle de légalité dans le Département,

CONSIDERANT que la télétransmission des actes au contrôle de légalité répond à un besoin réel des collectivités territoriales et améliorera leur efficacité, notamment de par la réduction des délais de saisie et de transmission ainsi que des risques d'erreurs,

CONSIDERANT que la ville de Vailly-sur-Sauldre est désireuse de poursuivre activement ce processus de dématérialisation qui constitue une modernisation de l'administration et contribue au développement de l'administration électronique,

CONSIDERANT que pour mettre en œuvre la télétransmission des actes au contrôle de légalité, une nouvelle convention doit être conclue entre la collectivité et la Préfecture pour déterminer la date de raccordement de la collectivité, la nature et les caractéristiques des actes transmis par cette voie, les engagements respectifs de la collectivité et de la Préfecture pour le fonctionnement de ce processus,

CONSIDERANT que dès la signature de cette convention, la collectivité pourra transmettre par voie dématérialisée les actes administratifs validés dans la nomenclature,

CONSIDERANT que toute modification de la convention ou de la nomenclature fera l'objet d'un avenant,

Le Rapporteur donne lecture de la présente convention,

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents*

- **DECIDE** de poursuivre la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
- **APPROUVE** les termes de la convention entre la ville de Vailly-sur-Sauldre et le représentant de l'État pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité selon les dispositions évoquées par le Rapporteur et annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec le représentant de l'État,
- **PREND** note que le Groupement d'Intérêt Public Récia domicilié Parc des Aulnaies - 151 rue de la Juine à OLIVET (Loiret) est désigné comme opérateur de mutualisation
- **DONNE** tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'application de la présente délibération et l'autorise à signer les éventuels avenants à la convention ou tous documents en ce sens.

SMICTREM

Depuis mars l'accès à la déchetterie (Vinon et Assigny) est limité à 18 passages par an et par foyer (inscription au préalable). Le Conseil Municipal nous propose de se positionner contre ce système.

Les impressions : Risque d'augmentation de déchets sauvages et une incompréhension (quel est le but de cette démarche ?)

Qui est pour la décision de ne pas limiter les passages ? 9 membres.

Qui s'abstient ? 6 membres.

N° 2021-024 – Motion SMICTREM

Madame le Maire donne lecture de la délibération n°2021-22 du 9 avril 2021 de la mairie de Sancerre s'insurgeant de la décision du SMICTREM de limiter chaque usager à 18 passages par an et par foyer dans les déchetteries locales.

Après délibération, le conseil municipal par 9 voix pour et 6 abstentions :

- demande au SMICTREM de surseoir à la décision de limiter le nombre de passage en déchetteries et d'envisager une nouvelle réforme en adéquation avec les réalités de notre territoire.

Occupation du domaine public : convention et tarifs

Plusieurs commerçants utilisent le domaine public (terrasse, déballage, chevalets, jardinières...) sans convention avec la Municipalité. En cas d'accident (peu importe la raison), la Mairie est tenue responsable.

Madame Le Maire propose de se mettre aux normes, en mettant en place une convention avec un « arrêté de permission de stationnement ». L'autorisation des terrasses doit passer par une demande aux riverains et a priori, il ne serait pas autorisé de concéder à titre gratuit une terrasse. L'entretien est à la charge du commerçant occupant.

Il pourra aussi être étudié prochainement la communication d'un arrêté d'entretien des trottoirs pour les particuliers.

Une convention doit être mise en place (en attente d'une ébauche), son contenu sera :

- la surface occupée
- entretien de cette surface
- horaires
- extrait KBis et attestation d'assurance

Vote pour la taxation d'occupation du domaine public ? 0 - Abstention : 0.

N° 2021-025 – Occupation du domaine public communal

Madame le Maire présente aux élus la réglementation pour délivrer une autorisation d'occupation du domaine public communal à un commerçant :

- Dépôt du dossier d'occupation du domaine public par l'établissement,
- Contrôle du métrage avec plan par la mairie,
- Arrêté de permission de stationnement avec tarification.

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité par :

- 15 voix contre : une taxation en 2021
- 15 voix pour : l'établissement des arrêtés de permission de stationnement.

Concernant le shelter (fibre optique), installé au champ de foire, un dossier va être constitué pour l'occupation du domaine public et l'entretien du bâtiment.

Vote pour : 15 - Abstention : 0

Point sur travaux de la station d'épuration et du poste de refoulement

Les travaux de la station sont terminés, il ne reste que la clôture à finir.

Concernant le poste de refoulement, les travaux sont prévus pour la mi-juillet pendant une période de 2 mois environ. Une réunion publique a eu lieu le 17/05/2021 (ingénieurs des travaux, M. Labrousse et les administrés concernés par le raccordement).

Un avenant au contrat devra être signifié auprès de la société Bertrand : entretien station, espaces verts et poste de refoulement.

Il est possible d'être accompagné par les services de la DDT (département du service de l'eau) pour la constitution de cet avenant. Une demande de devis sera demandée avant de valider.

Vote pour : 15 - Abstention : 0

Bilan des réunions et travaux voirie

Les travaux de reprise d'enrobé et de renforcement des accotements aux écluses Route de Villegenon sont prévus à partir du lundi 7 juin 2021 pendant 15 jours environ. La déviation sera prise en charge par les services du Département.

Travaux d'entretien des fossés au Chemin du Pâtis et Route de Pierrefitte : effectués par la société Michel BOUCHET.

Un second bloc de prises a été installé à celui existant proche des sanitaires publics afin de subvenir aux demandes de branchements supplémentaires des commerçants non sédentaires.

Un Food Truck portant le nom « Au Pti Berrichon » s'installera sur notre commune à partir du mercredi 30 juin 2021 vers 17 heures.

Installation d'un « shelter » au champ de foire (fibre optique) afin de regrouper les installations vers les communes voisines.

La commission « fleurissement » s'est réunie le 30 avril 2021. A ce jour, presque toutes les fleurs sont plantées et ne reste que les jardinières. Des décorations ont été réalisées en complément par les membres de cette commission.

Prévoir le nettoyage des parterres au champ de foire.

A voir pour effectuer des travaux sur la petite route de Barlieu au LD les Fléchiers car énorme trou de poule (pas prévu pour le moment).

Ont été validés les devis des travaux suivants :

- le placier au Tremblai ;
- le parking des garages du Tremblai ;
- installations d'avaloirs rue de la Gare et Route de Barlieu ;
- busage fossé Route de Dampierre.

Décision sur facture d'ordre privé

Une administrée a fait une demande de dégrèvement concernant sa facture d'eau. La propriétaire a subi une fuite d'eau après compteur. Le montant est assez conséquent car il s'élève à 4371.71€. Elle a fait la même demande auprès de la SAUR, qui a accepté un étalement mais pas de dégrèvement car le logement est utilisé à titre professionnel. Il semblerait que la Saur pourrait être en partie responsable du fait de n'avoir pas alerté de cette consommation plus qu'excessive.

Voir pour faire une étude en commission « Action Sociale », la propriétaire devra fournir son relevé d'imposition.

Au vote pour une contribution au dégrèvement ? 0

Abstention : 0

N° 2021-026 – Décision sur facture d'ordre privé

Madame le Maire présente la requête d'une administrée qui sollicite une participation de la commune pour une facture impactée par une fuite dans un local professionnel.

Après délibération, le conseil municipal décide qu'aucun dégrèvement ne sera appliqué à cette demande.

Cette décision fera jurisprudence et le conseil municipal acte qu'aucune participation financière ne sera octroyée par la commune à un administré pour un local privé ou professionnel en cas de surconsommation.

Scolaire / Péri- scolaire : travaux et bilans

Les travaux de menuiseries sont presque terminés. La verrière a été remplacée avant le 26 avril 2021.

Les prochains travaux sont les potelets et après le projet sera finalisé.

Le dernier numéro du P'tit Gibus sera prochainement distribué.

La commission des écoles a décidé d'offrir un dictionnaire Anglais-Français à chaque élève de CM2 pour leur passage en 6^{ème}. Une « cérémonie » devrait avoir lieu le 6 juillet 2021.

Prochain Conseil d'école le Lundi 14 juin 2021 à 17 heures à la salle de la Mairie.

PLUI

Le référent actuel M. Xavier AOUTIN se décharge de ses fonctions. M. David MITTEAU était en intérim à ce jour.

M. David MITTEAU se propose de le remplacer.

C'est un dossier avec beaucoup de contraintes.

Approuvé à l'unanimité

N° 2021-027– Nouveau référent PLUI

Par délibération n°2020-033 le conseil municipal avait désigné son référent PLUi ainsi que son suppléant.

Mr AOUTIN a informé Madame le Maire de son souhait de quitter cette fonction.

Après délibération, le conseil municipal désigne à l'unanimité :

- Référent : Mr MITTEAU David / Le suppléant est inchangé.

Centre de vaccination

Madame le Maire nous remercie pour notre investissement.

Proposition d'un prochain centre de vaccination semaine 24 le 15,16 et 17 juin 2021 pour la 1^{ère} injection et semaine 30 le 27,28 et 29 juillet 2021 pour la 2^e injection de 13h30 à 18h.
Normalement 324 doses prévues.

Un ordinateur a été installé à la salle des fêtes pour la prise de RDV sur Doctolib, une demande de personnes volontaires pour gérer la prise de RDV.

L'ordre du jour ayant obtenu un accord complet, la séance a été levée à 20h20.